



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES RESERVE

Section : ALLEMAND

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Norbert BISCONS

Président du jury

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
Statistiques	p. 3
Rappel des épreuves	p. 4
Epreuve d'admissibilité	p. 6
Epreuve d'admission	p.10
Conseils aux futurs candidats	p.12
Annexes :	
Texte réglementaire	p. 13
Exemple d'un sujet d'admission	p. 14

AVANT-PROPOS

Lors de cette quatrième session, le jury a pu constater que certains candidats avaient lu les précédents rapports, et en avaient tiré un profit non négligeable pour l'élaboration de leur dossier de RAEP. Nous ne pouvons que conseiller d'en prendre connaissance avec grande attention, les conseils prodigués y étant une aide précieuse pour la compréhension des attentes de ce concours. Nous rappelons en effet qu'au-delà de la nécessaire diversité des contenus induite par l'unicité des séquences d'enseignement présentées dans les dossiers, certaines exigences sont attendues.

Le nombre de dossiers présentés aux épreuves d'admissibilité ayant été très proche du nombre de postes proposés au concours, le jury a donné la possibilité à une très grande majorité de candidats d'accéder aux épreuves orales d'admission, pour y confirmer leurs connaissances et compétences, tant disciplinaires que didactiques. Seuls les rares dossiers non conformes dans leur présentation (simple reproduction du cahier de texte de l'année par exemple) ou explicitement irrecevables (séquence indigente et grossières erreurs en langue allemande) ont été écartés. Malgré ces conditions très favorables aux candidats, il n'a malheureusement pas été possible de pourvoir tous les postes proposés au concours. Le jury, exerçant en toute responsabilité la mission de recrutement qui lui est confiée, n'a effectivement pas pu déclarer admis des candidats ne maîtrisant pas suffisamment certaines connaissances ou compétences indispensables à l'exercice du métier de professeur d'allemand. Aussi l'insuffisante maîtrise des langues - allemand ou français - la méconnaissance des éléments fondamentaux de la didactique des langues vivantes ont-elles été rédhibitoires.

Puisse la lecture du présent rapport et des rapports précédents encourager et aider tous les candidats éligibles à aller jusqu'au bout de leur démarche.

Que les membres du jury, qui accomplissent leur mission avec l'exigence et la bienveillance qui conviennent et participent à l'élaboration du rapport, ainsi que les équipes du lycée Georges Frêche de Montpellier, qui accueillent le concours, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Norbert Biscons
Président du jury

Katharina Muehlke
Vice-présidente du jury

STATISTIQUES

	CAPES	CAER-CAPES
Nombre de postes	17	13
Nombre de RAEP reçus	17	8
Nombre d'admissibles	16	6
Nombre d'admissibles présents pour l'oral	14	6
Notes obtenues à l'épreuve orale :		
Note la plus haute :	14,1	19,4
Note la plus basse :	1	7,8
Note du dernier admis :	6,9	7,8
Moyennes des notes :		
1^{ère} partie /10 :	3,1	6,9
2^{ème} partie /10 :	4,4	7,8
Total : /20	7,6	13,9
Nombre de reçus :	8	6

Rappel des épreuves

L'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'évaluation par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle établi par le candidat. Le dossier présenté doit comporter trois parties de format ainsi défini :

- une première partie de 2 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, que ce soit dans les domaines de la formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage), ou bien de la formation continue des adultes.

- une seconde partie, **centrale**, de 6 pages dactylographiées maximum, dans laquelle le candidat expose et analyse une séquence d'apprentissage qu'il a mise en œuvre, en lien avec les programmes et les objectifs de l'enseignement de l'allemand, adaptée au niveau et au public de ses élèves.

- une annexe n'excédant pas 10 pages, présentant documents ou travaux en lien avec la séquence décrite.

Chacune de ces parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur format de papier 21x29,7 avec des marges aux dimensions suivantes :

- droite et gauche 2,5 cm
- en-tête et pied de page 1,25 cm

Enfin, chaque dossier doit comporter une attestation par le chef d'établissement de l'authenticité de la séquence pédagogique décrite.

L'épreuve orale d'admission

Les RAEP n'étant pas évalués au moyen d'une note chiffrée, c'est cette épreuve orale qui va déterminer le classement des candidats, et par conséquent leur admission ou leur non-admission au concours. Une préparation minutieuse à cette épreuve est donc indispensable.

D'une durée totale de 60 minutes, cette épreuve orale est composée de deux parties, alternant exposés par le candidat et entretiens avec le jury. Elle se déroule en français pour les 2/3 du temps, et en allemand pour 1/3.

Le temps de préparation imparti est de 30 minutes. Le candidat prend alors connaissance des questions posées par le jury.

Dans la première partie, le candidat dispose de 10 minutes pour exposer en français la séquence pédagogique présentée dans son RAEP. S'ensuit un entretien de 20

minutes avec le jury, lors duquel le candidat est amené à éclaircir ou approfondir certains constituants de son exposé.

Dans la seconde partie, le candidat dispose à nouveau de 10 minutes pour un exposé en français, lors duquel il répond à une question posée par le jury, et dont il a pris connaissance lors de la préparation. Cette question, en lien avec le contenu du RAEP de chaque candidat, a trait à la culture de la discipline ainsi qu'à la connaissance des institutions. S'ensuit un entretien avec le jury de 20 minutes en langue allemande. La question posée par le jury, en lien avec le fond de la séquence présentée, sert de point d'ancrage aux échanges lors de cet entretien, qui peuvent être élargis. Il s'agit là pour les candidats de donner la mesure de leurs connaissances culturelles des pays de langue allemande.

Rapport sur l'épreuve d'admissibilité

Le dossier : remarques générales

Les dossiers de RAEP présentés ont, dans la très grande majorité, répondu aux attentes formelles (mise en page et code graphique). Il convient de souligner que très souvent le soin apporté à la mise en page et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté et le sens de l'organisation du candidat. Une mise en page confuse (sans paragraphes ni alinéas par exemple) se révèle souvent être le reflet d'un évident manque de construction de l'exposé lui-même. Notons que la présence d'un sommaire facilite l'accès au dossier, si tant est qu'il soit respecté dans le corps du développement. De même, la numérotation des pages rend la lecture plus aisée.

Quant au fond, rappelons que la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression, la correction de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation du dossier. Dans cette perspective, rappelons qu'une ou même plusieurs relectures, éventuellement par des tiers, peuvent se révéler fort utiles, ne serait-ce que pour remédier aux erreurs d'ordre typographique. L'entête « cursus professionnelle » sur la page de garde d'un dossier ne fait pas la meilleure impression au jury lecteur. Si quelques étourderies relevant de la coquille typographique (oubli de la marque du pluriel) ne sont pas significatives, des erreurs récurrentes d'orthographe (« exemples », « toute suite ») ou de conjugaison (« deux phrases leur est proposé », « j'ai pu observé ») sont un mauvais signal quant à la fiabilité de l'enseignant comme modèle pour ses élèves.

Le niveau et la correction de la langue française utilisée doivent être soignés, excluant les incorrections syntaxiques : « Et comme que c'est la première fois que je », ainsi que les expressions familières comme : « La cerise sur le gâteau » ou « pour couronner le tout ». Nous attirons l'attention des candidats germanophones sur la correction des genres employés. Par ailleurs, si un registre de langue trop relâché se révèle inadapté à la situation de l'oral de concours comme à la situation de classe, les envolées trop emphatiques, un style exagérément ampoulé le sont tout autant comme : « J'ai vu immerger auprès de mes élèves de l'intérêt pour les cours ». De même, l'emploi d'un « verbiage » didactique non maîtrisé nuit à la clarté de l'exposé. Le jury attend une présentation clairement construite dans un langage précis, permettant de prendre la mesure de la maîtrise par le candidat des fondamentaux de la didactique et de la pédagogie, ce qui exclut les généralités creuses comme « La découverte d'une autre culture » ou encore les lapalissades comme : « Faire participer les élèves permet de les garder actifs. »

Enfin, les annexes jointes doivent être l'objet d'un soin tout particulier. Il est regrettable de devoir préciser ici que les documents sales, mal imprimés (police illisible, iconographie incomplètes), par conséquent inexploitable par le lecteur, sont à proscrire absolument. Les annexes doivent être lisibles, soignées et référencées. Elles permettent au jury de prendre la mesure de la pertinence des activités proposées au regard des documents exploités. Un document cité comme annexe et n'y figurant pas ne permet pas cette évaluation. Inversement, un document annexe n'ayant fait l'objet d'aucune mention, encore moins d'analyse dans l'exposé, reste stérile. Là encore, une relecture sous l'angle de cette cohérence peut s'avérer utile. Il est absolument indispensable de joindre les documents utilisés lors de la séquence

présentée, dont le script des documents sonores, car le jury n'a pas connaissance de toutes les ressources existantes. La simple référence à « la grille du cahier d'activité » ne saurait aider le jury à prendre la mesure de l'activité menée. Parfois, l'absence totale d'annexes a brouillé la description de certaines activités et laissé le jury plus que sceptique quant à la force de conviction du candidat.

Première partie : présentation du parcours professionnel

Il est attendu ici des candidats qu'ils exposent clairement et précisément leurs expériences professionnelles concrètes, sans entrer dans les détails inutiles des noms d'établissements d'affectation ou des numéros des classes qui leur ont été confiées. Sont également significatives les démarches de formation entreprises par le candidat, surtout lorsqu'il en fait une analyse pour en montrer le bénéfice induit. Les situations professionnelles et les parcours de formation sont forcément inégaux, et sont valorisés dans leur richesse et leur diversité. Le jury valorise l'implication dans l'enseignement de l'allemand ainsi que dans la vie des établissements d'exercice. Les références aux domaines très personnels et éloignés de la profession sont à proscrire. Le fait d'avoir élevé trois ou quatre enfants ne confère pas d'expérience pédagogique notable. Le jury note cette année que les candidats ont suivi les conseils en renonçant aux anecdotes biographiques inutiles.

Seconde partie : présentation d'une séquence pédagogique

Clairement distincte de la précédente, **cette partie constitue véritablement le cœur du dossier** : elle permet au jury de prendre la mesure de la maîtrise disciplinaire et didactique des candidats. Rappelons que les candidats disposent de 6 pages pour exposer une séquence menée en classe, c'est-à-dire la décrire précisément et, au-delà, l'analyser pertinemment au regard des enjeux de la situation d'enseignement mise en œuvre, sans négliger la perspective de l'élève. Aussi une séquence présentée en une page ne saurait-elle être suffisamment explicitée. Si le jury a valorisé les mises en perspective au regard d'une progression plus large, annuelle par exemple, la simple reproduction du tableau synthétisant sous forme de mots-clefs les différentes étapes des séances ne peut en aucun cas faire office de dossier. Il s'agit là de décrire une séquence dans son entier, et pas seulement une seule séance, ni plusieurs séances extraites de diverses séquences distinctes. Le choix de la séquence est laissé au candidat, la pertinence pouvant en être valorisée par son ancrage dans un projet plus large. Il est attendu des candidats qu'ils présentent une séquence d'enseignement de façon précise, cohérente et argumentée, en annonçant les objectifs fixés au regard des programmes d'enseignement du niveau de classe concerné. L'annonce stérile d'objectifs ensuite non repris dans le déroulé de la séquence démontre la non-maîtrise de la construction d'une séquence d'enseignement. À la lecture du dossier, le jury doit pouvoir se représenter clairement le projet d'enseignement, ainsi que sa mise en œuvre pédagogique. En d'autres termes, le jury doit pouvoir percevoir le fil rouge de ce qui a été fait en classe (et à la maison, voire au CDI), dans quel(s) but(s), et comment. Cela implique le dépassement de la seule phase descriptive, pour présenter une véritable analyse de la situation d'apprentissage présentée. Signaler par exemple que les élèves doivent en tâche finale « se présenter à un casting » sans en préciser les enjeux ni les

modalités donne une nette impression de désorganisation. De même, la seule mention du plaisir manifesté par les élèves ne saurait constituer une analyse de la mise en œuvre de la séquence.

Pour que la présentation soit convaincante, la maîtrise de la terminologie élémentaire de la didactique des langues est exigible à ce niveau. Le jury déplore encore des imprécisions concernant la dénomination des activités langagières (la réalisation d'une affiche ne constitue pas une tâche d'expression orale) ou encore la confusion persistante entre les termes de séquence et de séance. Rappelons qu'une séquence se décline en plusieurs séances au cours desquelles sont menées différentes activités permettant l'entraînement aux différentes activités langagières et la construction progressive de compétences générales et communicatives chez les élèves. Cette dimension communicative, centrale dans la perspective actionnelle, fait encore parfois défaut. Proposer aux élèves de « former des participes passés » au lieu de les inviter par exemple à relater un événement donné en utilisant le parfait révèle des lacunes didactiques préjudiciables.

Il est donc nécessaire d'apporter un soin tout particulier dans le dossier à la formulation claire des objectifs fixés pour la séquence, qui révèlent le degré de maîtrise de construction de savoirs et de compétences chez les élèves. Il est attendu des candidats une bonne connaissance des échelles de niveaux de maîtrise telles que définies par le CECRL, auquel sont adossés les programmes de langues vivantes. Toute analyse de séquence ayant pris en compte la perspective de l'élève a été valorisée : la construction de la séquence doit en effet être conçue comme un parcours d'apprentissage, et pas seulement d'enseignement, comme le précise l'intitulé du CECRL : « Apprendre, Enseigner, Evaluer ». Dans cette perspective, il est à noter que la formulation des consignes données aux élèves avant leur mise en activité doit faire l'objet d'une attention particulière, de même que l'usage de la langue cible lors des séances. Nombre de candidats ont su prendre en compte et expliciter clairement les acquis et les besoins de leurs élèves, faisant la preuve de leur maîtrise du processus d'apprentissage et de leur volonté de faire progresser leurs élèves. Pour s'assurer d'atteindre cet objectif, le professeur est invité à répondre à cette question simple : « Qu'est-ce que mes élèves vont être capables de faire à l'issue de cette séquence qu'ils ne maîtrisaient pas auparavant ? ». Cette démarche préalable aurait permis à cette candidate de se rendre compte de l'incohérence dans l'organisation des activités qu'elle proposait : la première étape présentée consistait pour les élèves à « relier l'heure aux pendules correspondantes », pour ensuite leur « faire découvrir comment donner l'heure ». Un candidat n'exposant en introduction aucun objectif, ne faisant mention d'aucune tâche intermédiaire ni finale, a confirmé dans son exposé la désorganisation de la séquence, constituée exclusivement d'activités juxtaposées confusément et non pas articulées entre elles pour tendre vers la construction de compétences chez les élèves.

Par ailleurs, l'exploitation pédagogique de la séquence présentée doit impérativement inclure la phase d'évaluation, dont le jury déplore qu'elle demeure le parent pauvre des RAEP. Au-delà de la confusion récurrente entre entraînement et évaluation, nombre de séquences présentées ne comportaient aucune évaluation, révélant donc une lacune dans la maîtrise du processus d'apprentissage, et laissant une impression d'inachevé. A contrario ont été mentionnées des évaluations tronquées sous la forme lapidaire de « tests de vocabulaire ». Quelle activité langagière entraînée précédemment est ici évaluée ? Quel niveau est-il visé ? Les

dossiers faisant la preuve d'une réflexion sur la place, les enjeux et les modalités de l'évaluation ont été valorisés.

Rapport sur l'épreuve orale d'admission

La forme de l'épreuve

S'agissant du recrutement de professeurs certifiés, cette épreuve orale permet aux candidats de faire la preuve, au-delà des tensions liées à la situation de concours, de leur aisance à s'exprimer et à se faire comprendre, d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative liée à l'exercice de la profession d'enseignant. Le registre négligé est ici absolument proscrit, la correction et la richesse de la langue, française comme allemande, est une des conditions de réussite à l'épreuve. En effet, de graves erreurs récurrentes d'intonation, de syntaxe, de grammaire, ou encore l'indigence lexicale laissent entrevoir ces mêmes erreurs en situation d'enseignement, face à des élèves, ce qui n'est pas recevable. Les candidats sont invités à se détacher de leurs notes, à maintenir le contact visuel avec le jury, faisant ainsi la preuve d'une véritable posture d'enseignant, la posture, le débit et l'intonation faisant partie intégrante de la force de conviction attendue, constitutive du savoir-être d'un enseignant.

Première partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français la séquence pédagogique qu'il a mise en œuvre en classe et présentée dans son RAEP. Il est inutile de détailler ici à nouveau le parcours professionnel, comme cela a été précisé aux candidats lors des sessions d'accueil. Dans le temps imparti, le candidat doit **faire la preuve de sa maîtrise de la pédagogie et de la didactique de l'allemand**. Le jury ayant lu attentivement dans le dossier l'exposé de la séquence, il ne s'agit pas de le lire, mais d'en synthétiser la démarche, d'en faire une présentation claire et dynamique, mettant en cohérence les objectifs fixés et les activités proposées aux élèves. Il est plus que surprenant, au vu des enjeux, que certains candidats soient obligés de feuilleter leur RAEP lors de cet oral pour se remémorer l'agencement des séances ou le contenu d'un document utilisé. Cet exposé demande un entraînement et une excellente maîtrise de la séquence présentée, allant du contenu des supports utilisés à la chronologie des activités menées. Dans le cas contraire, le jury peut légitimement douter de l'authenticité du travail décrit dans le RAEP.

La présentation orale de la séquence ne doit pas non plus apporter de modifications majeures par rapport au contenu du RAEP. Si des aménagements peuvent être évoqués avec le recul, il ne s'agit pas d'exposer ici une version enrichie de la séquence initialement présentée. La réflexion peut avoir évolué, et il est alors bon d'en faire part, mais l'exposé doit rester fondé sur le contenu du RAEP.

S'ensuit un entretien de 20 minutes avec le jury, toujours en français. Les questions posées au candidat sont destinées à l'aider à approfondir certains points de son exposé, permettant ainsi d'évaluer sa capacité à analyser et éventuellement à réinterroger ses choix. Cet entretien se veut constructif, dans un réel esprit de dialogue, et les candidats sont assurés de la bienveillance du jury. Il est dans ces conditions attendu des candidats qu'ils soient réactifs, capables d'analyser les étapes de leur séquence en termes d'objectifs, notamment communicationnels. Ils

doivent être en mesure de justifier leurs choix, éventuellement de les ajuster avec l'aide du jury. Là encore, le jury attend une maîtrise suffisante des termes didactiques appropriés, ainsi que des programmes en vigueur. Le candidat peut ainsi être amené à reformuler ses objectifs, ou à justifier le choix des documents utilisés ainsi que leur mise en œuvre. Ainsi la seule annonce de la « lecture d'un texte » ne saurait constituer un projet pédagogique, et le jury interrogera le candidat sur le projet de lecture qu'il a conçu pour construire chez ses élèves des stratégies d'accès au sens.

Seconde partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour répondre en français à une question posée par le jury, dont il prend connaissance lors du temps de préparation préalable. Cette question, formulée en lien avec le RAEP de chaque candidat, est liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. La dimension didactique, objet de la première partie, n'y est plus abordée. Le candidat doit **faire la preuve de ses connaissances en matière de programmes et d'enjeux du système éducatif**.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance des programmes de collège comme de lycée, des entrées culturelles ainsi que des notions et thématiques liées, auxquels les références explicites sont valorisées. Cette candidate a fait preuve d'une bonne connaissance des enjeux de la classe de Seconde en explicitant les liens avec la Troisième, de même cette autre en mentionnant les orientations possibles données par le projet d'établissement. Ce premier exposé ne fait l'objet de questions de la part du jury.

S'ensuit un entretien de vingt minutes en langue allemande, construit à partir du sujet dont le candidat aura pris connaissance lors de la préparation. Ce sujet servira d'amorce à la discussion avec le jury, au cours de laquelle il sera élargi. Bien qu'il s'agisse d'un concours sans programme, il est attendu certaines connaissances culturelles sur les pays germanophones, qui vont au-delà des simples connaissances empiriques. Il a été ainsi plus qu'insuffisant de la part de cette candidate germanophone de n'avoir pu citer comme exemple de *Bürgerinitiative* que celle pour laquelle elle se souvenait avoir manifesté aux côtés de ses parents étant enfant. Les candidats se doivent d'avoir des connaissances académiques solides, légitimement exigibles à l'issue d'une formation initiale élémentaire de germaniste, le cours de langue ayant également pour but de transmettre aux élèves des contenus culturels. Il est donc indispensable que les candidats maîtrisent les principaux repères littéraires (auteurs, courants, textes), artistiques et historiques, mais qu'ils aient également des connaissances solides sur les grands thèmes caractérisant l'ère germanophone contemporaine (fédéralisme, économie, immigration, technologies...). Il est vivement conseillé de se tenir régulièrement informé de l'actualité des pays de langue allemande par le biais de tous les médias (presse, internet, télévision). Il est aujourd'hui facile de consulter en ligne les grands journaux et radios de langue allemande.

Conseils aux futurs candidats

Les candidats doivent mûrement réfléchir le choix de la séquence présentée dans leur RAEP, qui doit être récente et authentique pour être présentée de manière convaincante à l'oral.

Les deux parties de l'épreuve orale nécessitent une préparation régulière et minutieuse, notamment pour l'exposé de la seconde partie devant montrer l'étendue des connaissances académiques.

Il est conseillé aux candidats, lors de la préparation, d'organiser clairement leurs notes afin de s'assurer un exposé clair et construit, sans panique.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre réglementaire

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation

CONCOURS RÉSERVÉS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS ET DE PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pour la section histoire et géographie du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, le candidat à le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

B. — Epreuve d'admission

Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour la section histoire et géographie du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, l'exposé a lieu en français ; l'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2016

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**

Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française**, avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

Exposé de 10 minutes en français

Vous répondrez à la question suivante : Quel lien établissez-vous entre la thématique des échanges et voyages scolaires et la construction du projet éducatif global de l'élève au lycée ? Vous inscrirez cette thématique dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné.

Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande

Vous serez invité, entre autres, à développer vos connaissances relatives à l'importance de la ville de Berlin dans l'Allemagne de 1945 à nos jours.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie au cours de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum.